



Annulation permis de conduire

Par **laealex**, le **04/09/2019** à **17:34**

Bonjour je suis Italien et j'étais détenteur d'un permis français que j'ai fait changer en permis Italien en 2006 en rendant le permis Français en Italie comme le veut la loi. Apparemment les services de police n'en n'ont pas tenu compte et on continué à enlever des points sur mon permis Français. En un mot je me retrouve aujourd'hui sans pouvoir rouler en France et en infraction vis à vis de l'assurance. Je suis dans le bâtiment et c'est mon outil de travail. J'ai tout fait légalement. quelqu'un pourrait me dire comment m'en sortir? Je suis convoqué par le procureur et j'ai beau expliquer à tout le monde le problème...ils se basent tous sur ce qui est inscrit à la préfecture...mais qui est erroné...

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **04/09/2019** à **17:49**

Bonjour

(CLIQUEZ) [loi de modernisation de la justice du 21e siècle du 18 novembre 2016](#)

Cette loi a prévu que les étrangers disposent désormais d'un permis à points virtuel et qu'ils peuvent se voir retirer des points comme les nationaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19126>

<https://www.legifrance.gouv>